

<p>DEPARTEMENT DE L'AIN ----- COMMUNE DE BOURG SAINT CHRISTOPHE -----</p>	<p><u>DECISION</u> Marché Assistance à maîtrise d'ouvrage Modification du Plan Local d'Urbanisme</p>
---	---

LE MAIRE DE BOURG SAINT CHRISTOPHE

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 mars 2026, donnant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal, notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour tous les marchés dont le montant est inférieur à 100 000 euros HT »,

Vu le code de la commande publique,

DECIDE

Article 1 : Monsieur le Maire confie à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la modification du Plan Local d'Urbanisme.

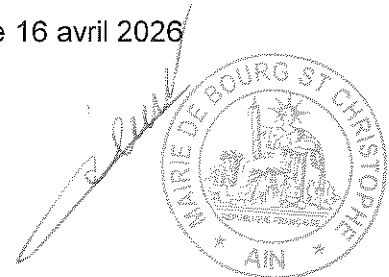
Le coût de la mission s'élève à 1 400 euros HT.

Article 2 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Ain,
- Le comptable public.

Fait à Bourg Saint Christophe, le 16 avril 2026

Le Maire,
Bernard PERRET



Accusé de réception en préfecture : 001-210100541-20260416-DEC2026-DE
Date de réception préfecture : 20/04/2026
Et publication sur le site de la commune le 21/04/2026

